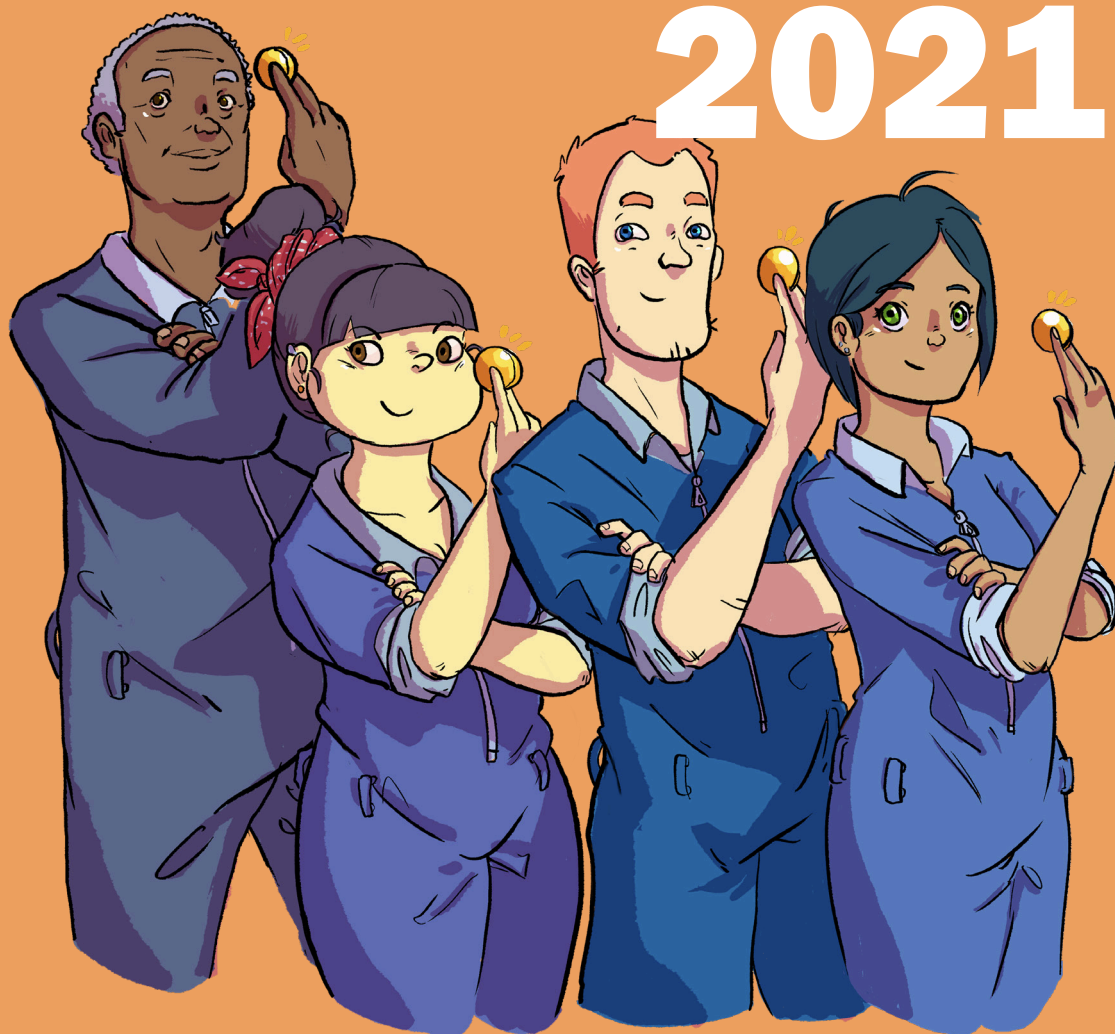


DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS  
DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE, DES CITOYEN.NES & DES TERRITOIRES

# BUDGÉTISATION

## SENSIBLE AU GENRE

# 2021



RAPPORT ANNÉE 1



# SOMMAIRE

<b>I - UNE PHASE EXPLORATOIRE À L'ÉLABORATION D'UNE MÉTHODOLOGIE PARISIENNE DE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG)</b> .....	<b>7</b>
<b>A. HISTORIQUE DE LA BSG, PARANGONNAGES ET APPRENTISSAGES</b> .....	<b>7</b>
1) Éléments de définitions et de contexte .....	7
2) Échange avec des collectivités européennes et apprentissages .....	7
3) À Paris, des outils existants pour la promotion de l'égalité femmes hommes .....	9
<b>B. COMMENT CONSTRUIRE UNE MÉTHODOLOGIE POUR PARIS</b> .....	<b>9</b>
1) Une phase exploratoire centrée sur les dépenses de fonctionnement de 5 directions pilotes .....	9
2) Amorce de la démarche : constitution d'un réseau de correspondants et organisation d'ateliers exploratoires .....	10
3) Construction d'une méthode d'analyse détaillée .....	10
<b>II - LES PREMIERS RÉSULTATS</b> .....	<b>12</b>
<b>A. LA TRICATÉGORISATION DES DÉPENSES</b> .....	<b>12</b>
<b>B. RÉSULTATS SUR LES 5 DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES PILOTES</b> .....	<b>12</b>
1) La direction des Affaires culturelles .....	12
2) La direction de la Jeunesse et du Sport .....	14
3) La direction de l'Attractivité et de l'Emploi .....	15
4) La direction de l'Urbanisme .....	17
5) La direction de la Voirie et des Déplacements .....	19
<b>C. ANALYSE TRANSVERSALE DES DISPOSITIFS ET PREMIÈRES PISTES D'ACTION</b> .....	<b>21</b>
1) La question des indicateurs .....	21
2) Comment intégrer le genre dans les subventions ? .....	21
3) Comment favoriser la présence des femmes dans les dispositifs accueillant du public ? .....	22
4) Genre et espace public .....	22

<b>III - VERS LA CRÉATION D'UN « BUDGET GENRÉ »</b> .....	<b>24</b>
<b>A. LA CRÉATION D'UN OUTIL DE SUIVI DE LA DÉPENSE ET D'AIDE À LA DÉCISION</b> .....	<b>24</b>
1) À court terme : création d'un document d'information .....	24
2) À moyen terme : extension d'une méthode d'analyse à l'ensemble des services de la Ville .....	25
3) À long terme : création d'un outil d'aide à la décision .....	25
<b>B. LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DE L'OUTIL</b> .....	<b>26</b>
1) La formation à l'égalité de l'ensemble des équipes travaillant sur la démarche .....	26
2) Des groupes de travail thématiques .....	26
3) La collecte de données genrées .....	27
4) Le développement d'indicateurs de performance .....	27

# Avant-propos

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore malheureusement présentes dans tous les secteurs de la société. Les politiques publiques n'y échappent pas! Identifier dans le but de corriger ce qui, dans les actions de la Ville peut renforcer ces inégalités est un engagement fort des élu.es parisiens.es.

Un an après son annonce en Conseil de Paris, nous sommes très heureuses et heureux de préfacier ce Rapport, premier jalon concrétisant la mise en oeuvre d'une budgétisation sensible au genre à la Ville de Paris.

Nous souhaitons remercier l'équipe projet Direction des Finances et des Achats / Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires (DFA/DDCT) ainsi que les cinq directions pilotes volontaires qui se sont approprié le sujet lors de l'année écoulée (Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction de la Jeunesse et du Sport, Direction de l'Urbanisme, Direction des Affaires culturelles, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi).

L'exécutif parisien, sous l'impulsion de la Maire Anne Hidalgo, met en oeuvre une démarche globale en faveur de l'égalité femmes-hommes à Paris, traduite notamment dans le Plan d'égalité présenté au Conseil de Paris d'octobre 2021 et le Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, présenté au Conseil de Paris chaque année depuis 2016. Ces nouvelles dispositions rendent visibles et lisibles les préoccupations d'égalité et de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques municipales. C'est une étape de plus que la Ville de Paris franchit cette année, dans une finalité de justice sociale et d'égalité.

Cette approche se concrétise également par la prise en compte croissante du budget comme un vecteur de transformation de l'action publique, qu'il s'agisse de la territorialisation des politiques publiques, de la budgétisation climatique et désormais de la budgétisation sensible au genre.

La première étape, présentée dans ce rapport, amorce un travail qui va s'approfondir en 2022 et s'étendre sur toute la durée de la mandature. Les premiers résultats, déjà significatifs, soulignent la possibilité de prendre en compte, d'ores et déjà, l'objectif d'égalité dans un grand nombre de dispositifs et d'enveloppes budgétaires. L'identification des budgets concourant à l'égalité dans les politiques de la Ville sera encore intensifiée dans les années à venir, témoignant de notre profonde volonté de partage égalitaire des ressources entre toutes les Parisiennes et Parisiens.

**Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

**Paul Simondon**, Adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires

# Introduction

La Ville de Paris a mis en place une démarche de budgétisation sensible au genre (BSG) qui vise à systématiser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques parisiennes. L'intégration de cette perspective de genre dans le processus budgétaire permet d'engager une évaluation des dépenses selon leur impact sur l'égalité femmes-hommes et, à terme, de mieux informer les élus dans leur processus de décision et de repenser l'organisation des dépenses et des recettes de la Ville afin de promouvoir cette égalité.

Initiée au début de l'année 2021, cette approche sera déployée sur la durée de la mandature, et s'inscrit dans une démarche globale en faveur de l'égalité entre femmes et hommes, incarnée notamment par le Plan égalité présenté au Conseil de Paris en octobre 2021.

Lors d'une première phase, sur la première moitié de la mandature (2021-2023), il est nécessaire de développer une méthodologie d'analyse du budget de la collectivité selon ses effets sur l'égalité femmes-hommes. Cette méthodologie devra dans un second temps (2024-2026) être systématisée et intégrée dans l'ensemble du cycle budgétaire.

Le processus de budgétisation sensible au genre a déjà été abordé par plusieurs collectivités françaises ces dernières années, dont Lyon, Brest et plusieurs collectivités franciliennes. L'approche parisienne est néanmoins pionnière par son ambition, puisqu'elle propose d'analyser à travers le prisme du genre l'intégralité du budget et des compétences de la Ville. Il est donc nécessaire de développer une méthodologie propre et adaptée à l'envergure de la démarche, permettant d'analyser chaque dispositif de politiques municipales « en chaussant les lunettes du genre » : ce dispositif a-t-il un effet positif en matière de promotion de l'égalité de genre ou, au contraire, renforce-t-il les inégalités existantes ?

Pour initier ce travail de construction méthodologique, l'équipe projet réunie entre la Direction des Finances et des Achats (DFA) et la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires (DDCT) a pu s'appuyer sur les leçons issues de la démarche d'évaluation climat du budget initiée par la Ville de Paris. En parallèle, elle est allée à la rencontre de collectivités européennes déjà engagées dans cette démarche (Vienne, Genève, Ixelles, Lyon), afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les meilleurs choix méthodologiques ainsi que les éventuels écueils.

Suite à ces échanges, la démarche a pu être lancée de façon expérimentale, en travaillant de façon transversale avec plusieurs directions choisies pour être représentatives de l'action de la Ville. Une méthode d'analyse détaillée a ainsi été développée, permettant d'évaluer chaque dispositif financé par la Ville suivant son impact sur l'égalité femmes-hommes.

Ce rapport fait état de cette première étape de développement technique et évoque les principes méthodologiques dérivés des expériences étrangères sur lesquels l'équipe projet s'est appuyée pour adapter une méthodologie parisienne. Cette méthode est illustrée d'exemples grâce à la présentation des premiers résultats obtenus, dont l'analyse offre quelques premières pistes d'action pour mieux intégrer la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'action de la Ville. L'ambition de la démarche est à terme la création d'un outil de suivi et d'analyse systématisée des dépenses et des recettes, qui servira d'aide à la décision tout au long du cycle budgétaire. Ce processus nécessite certaines ressources pour garantir un meilleur suivi et une évaluation des dispositifs portés par la collectivité.

# I/ UNE PHASE EXPLORATOIRE À L'ÉLABORATION D'UNE MÉTHODOLOGIE PARISIENNE DE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG)

## A. Historique de la BSG, parangonnages et apprentissages

### 1) Éléments de définitions et de contexte

La budgétisation sensible au genre (BSG) peut être définie comme l'application d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire, à travers l'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre, la création d'indicateurs financiers et une restructuration des recettes et des dépenses, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'outil budgétaire permet d'appréhender l'ensemble des politiques de la ville à travers les données chiffrées objectives des moyens alloués.

Le cadre institutionnel propre à la budgétisation sensible au genre s'ancre dans les politiques d'aide au développement. Depuis les années 1990, plusieurs textes ou stratégies d'aide au développement des Nations Unies, de l'OCDE ou de l'Organisation internationale de la Francophonie s'engagent sur des objectifs d'égalité femmes-hommes et impulsent des démarches intégrées de l'égalité et de BSG. En particulier, les Nations Unies, via le programme ONU Femmes, œuvrent depuis 1997 à la mise en place de programmes d'appui à la BSG, en partenariat notamment avec la commission européenne. À l'échelle européenne, le Conseil de l'Europe lance en 2001 un premier guide « l'égalité dans les budgets pour une mise en œuvre pratique ». En France, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes promeut une approche intégrée de l'égalité pour les collectivités et offre un cadre permettant d'appliquer la méthode de budgétisation sensible au genre. Dès 2014, le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes fait le lien entre égalité femmes-hommes et budget, et rend en 2019 un avis pour systématiser la budgétisation intégrant l'égalité dans la Constitution : « Faire de l'égalité F/H un nouveau critère de validité du budget de l'État ».

En termes d'application de la démarche, en France, les projets de loi de finances intègrent depuis 2009 un document de politique transversale (DPT) « égalité ». Une démarche expérimentale de budget intégrant l'égalité (BIE) est conduite au niveau national depuis 2017, en lien avec les indicateurs de performance issus de la démarche LOLF et intégrant les ministères de l'agriculture (accent mis sur l'enseignement agricole), de la ville et de la culture (accent mis sur les subventions et l'égaconditionnalité) et de la fonction publique (accent mis sur la responsabilité des pouvoirs publics en tant qu'employeur).

Au niveau des collectivités territoriales, la démarche semble plutôt récente en France, avec des **démarches sectorielles** initiées notamment dans les collectivités suivantes :

- Le Conseil départemental de Seine Saint-Denis, par l'expérimentation de l'approche BIE sur le volet sport, patrimoine et loisirs lancée en 2019 ;
- La Métropole de Rennes, par la réunion d'un groupe de travail depuis décembre 2020, avec des agents responsables de la vie associative, la culture, le sport, le développement durable, et la mission égalité ;
- La ville de Montreuil, par l'analyse des dépenses dans les domaines jeunesse et sport, avec la volonté d'étendre la démarche aux secteurs culture et urbanisme.
- La ville de Lyon est l'une des premières collectivités à annoncer à l'automne 2020 le lancement d'une **démarche globale de budgétisation sensible au genre**.

À l'étranger, la ville de Vienne (Autriche) a initié une démarche depuis 2005, soutenue par un cadre constitutionnel et juridique contraignant, et les collectivités de Genève et d'Ixelles conduisent une démarche en ce sens depuis plusieurs années.

### 2) Échange avec des collectivités européennes et apprentissages

Afin de tirer profit des expériences conduites par les collectivités françaises et européennes en la matière, l'équipe projet de la ville de Paris a échangé depuis la fin de l'année 2020 avec les ministères du budget et des solidarités, avec les équipes des villes de Lyon, de Genève, d'Ixelles et de Vienne. Ces échanges ont permis de nourrir la démarche en répondant à plusieurs questions :

#### ► *Quels contours pour la démarche : budget ou budgétisation sensible au genre ?*

Le résultat de la démarche n'est pas un budget sensible au genre compris comme une enveloppe budgétaire délimitée qui serait soumise au vote de l'assemblée délibérante : en effet, les indicateurs et mesures à mettre en œuvre ne sont pas nécessairement budgétaires. La démarche réside plutôt dans un processus de budgétisation sensible au genre, soulevant la question des moyens alloués à l'égalité dans le cadre des étapes de construction budgétaire. Il n'est à ce titre pas pertinent de concentrer la démarche

sur l'établissement d'un montant dépensé par femme par la collectivité. Au contraire, la Ville de Lyon a souhaité une approche plus pragmatique portant sur l'analyse de l'impact des politiques municipales en matière d'égalité.

De façon similaire, la ville de Vienne a souligné à quel point il était difficile d'établir la contribution de certaines dépenses support : transport, fluides d'eau et d'électricité... Elle a ainsi choisi, pour un certain nombre de lignes budgétaires porteuses de politiques publiques, de spécifier des objectifs, un plan d'action et des indicateurs qui pouvant être suivis d'une année sur l'autre. Ce choix lui permet d'indiquer quelle part du budget sera concernée par la mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Pour la ville d'Ixelles enfin, le « gender budgeting » est vu comme une porte d'entrée pour infuser une culture d'égalité. Il est ainsi demandé aux différents services de la ville de produire une note administrative propre au genre dans le cadre du processus budgétaire. Il s'agit donc moins d'identifier des montants budgétaires que de systématiser la prise en compte du genre.

### ► **Comment mettre en route la démarche : quelles politiques publiques cibler ?**

En matière de politiques publiques, les collectivités rencontrées ont adopté des stratégies distinctes :

- Lyon et Genève ont choisi de limiter les champs d'étude dans un premier temps. Lyon a choisi d'interroger ses politiques en matière de sport et d'éducation mais aussi des thématiques moins directement rattachables à la question (culture, sécurité, aménagement urbain). En termes de support budgétaire, la collectivité se centre dans un premier temps sur les espaces verts, le budget d'une mairie d'arrondissement, la politique sportive, la commande publique ainsi que le musée des beaux-arts. L'idée est de pouvoir ensuite étendre rapidement la démarche à l'ensemble des services.

- À Vienne, la collectivité a travaillé dès le début avec l'ensemble des départements municipaux ainsi qu'avec une mairie d'arrondissement. Toutefois, face à l'impossibilité d'embrasser l'ensemble des politiques municipales, la démarche viennoise ne vise pas à l'exhaustivité mais cible certaines politiques publiques pour lesquelles des données pertinentes sont disponibles et permettent d'améliorer l'accès des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes : éducation et enseignement, insertion économique, gestion des ressources humaines...

### ► **Comment identifier des indicateurs de suivi et d'analyse ?**

Les collectivités interrogées expliquent que l'identification des indicateurs est un travail difficile, car les dépenses couvrent des dispositifs très divers. Leur impact sur le genre est structuré de façon différente, et ils ne peuvent donc pas tous être analysés de la même façon. Le choix des indicateurs demande un travail minutieux pour un résultat hétérogène et difficilement agrégable.

Pour ce faire, la ville de Genève analyse des données en s'appuyant sur une méthode s'inspirant du marqueur genre de l'OCDE, à travers une tricatégorisation :

- G0 : quand l'égalité n'est pas ciblée ;
- G1 : quand l'égalité est un objectif significatif ;
- G2 : quand l'égalité est l'objectif principal.

Cette méthode ne permet toutefois pas l'analyse de toutes les politiques sur le genre, notamment celles qui n'ont pas l'égalité comme objectif, même si elles peuvent dans les faits bien avoir un impact (dépenses genrables).

### ► **Quelle temporalité : de l'exploitation des données sexuées existantes vers la systématisation de leur collecte ?**

En plus du choix des indicateurs, la collecte des données sexuées est complexe et nécessite du temps. Il convient de construire la démarche sur les données déjà disponibles et de l'intégrer :

- À Lyon et à Ixelles, des notes de genre ont été réalisées pour les actions genrables, notes qui comprennent des indicateurs de genre et des objectifs opérationnels et budgétaires ;

- À Genève, l'objectif est de systématiser la collecte de données passe par l'intégration envisagée d'un marqueur des dépenses destinées à la promotion de l'égalité dans le système d'information financière. Au-delà une typologie définie des dépenses sous l'angle de l'égalité, il s'agit de créer des structures analytiques, permettant de différencier les dépenses selon le lien plus ou moins direct avec la promotion de l'égalité ;

- À Vienne, la méthodologie repose sur une bonne connaissance de la répartition genrée des publics utilisateurs des services et une collecte des données par les agents en poste dans les services concernés comme les piscines. Ces différents exemples montrent l'importance du rôle des services opérationnels dans la systématisation de la démarche.

### ► **Quel équilibre en matière de communication et de formation ?**

En matière de communication, il semble nécessaire d'assurer une information transparente au sein de l'administration grâce à



un portage politique et administratif marqué de la démarche auprès des agents de la collectivité. Cela est nécessaire car le développement méthodologique qui caractérise la démarche dans un premier temps nécessite l'adhésion des parties prenantes. A contrario, au-delà du principe de la démarche et de ses objectifs, il ne semble pas utile de communiquer de façon extensive à l'égard de l'extérieur avant d'avoir solidifié et fiabilisé la méthodologie. Cette forte communication interne a été mise en avant par la ville d'Ixelles à travers notamment le journal interne à la collectivité. À Vienne, le soutien politique et administratif a été un facteur clef de réussite, et notamment la présentation du « gender budgeting » non pas comme un coût supplémentaire, mais un facteur de développement économique, de croissance et de création d'emplois.

Cette communication interne peut être accompagnée d'une proposition de sensibilisation des agents. Ainsi, à Ixelles comme à Vienne, les agents administratifs ont été formés au gender mainstreaming et au gender budgeting assez tôt dans la mise en place de la démarche, grâce à une sensibilisation aux aspects budgétaires et techniques du budget genré, ainsi qu'aux aspects théoriques de l'égalité femmes-hommes.

### **3) À Paris, des outils existants pour la promotion de l'égalité femmes hommes**

Le Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu à l'article 61 de la loi du 4 août 2014 précitée, est présenté depuis 2016 au Conseil de Paris. Il comporte trois volets : i) un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes de l'administration parisienne, établi par la Direction des Ressources humaines ; ii) un bilan des actions menées par les directions opérationnelles en matière d'égalité femmes-hommes, chiffrées autant que possible ; iii) des orientations et perspectives au sein de la collectivité en la matière. La rareté de la prise en compte du genre dans les données financières n'a pas permis jusqu'à présent d'avoir une vision claire de l'effort financier consacré par la Ville pour plus d'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens. La démarche de budgétisation sensible au genre devrait permettre aux directions de s'approprier progressivement une méthode pour apporter ce complément attendu.

Le Plan parisien 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la prise en compte du handicap, voté au conseil de Paris d'octobre dernier, a vocation à rendre visibles et cohérents des objectifs qui s'inscrivent dans une approche intégrée de l'égalité s'inspirant notamment de la Convention européenne pour l'égalité femmes hommes dans la vie locale, dont la Ville est signataire depuis 2006. Il a pour ambition de permettre d'évaluer les progrès accomplis dans le temps pour plus d'égalité. En ce sens la démarche de budgétisation sensible au genre devrait permettre de contribuer à mesurer et mettre en regard la contribution financière de la Ville avec l'avancement de la réalisation des objectifs de ce Plan.

## **B. Comment construire une méthodologie pour Paris**

### **1) Une phase exploratoire centrée sur les dépenses de fonctionnement de 5 directions pilotes**

Les expériences des collectivités rencontrées ont montré l'importance de restreindre le périmètre sur lequel la démarche de construction méthodologique doit être réalisée. La Ville de Paris a donc choisi un processus en cercles concentriques pour élaborer la méthodologie avant de la généraliser, grâce à l'identification de 5 directions pilotes : la direction des Affaires culturelles (DAC), la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), la direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), la direction de l'Urbanisme (DU) et la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). L'analyse du budget de ces 5 directions permet de construire la méthodologie, de l'éprouver, avant de travailler à sa répliquabilité et sa généralisation aux autres directions de la Ville.

Ces directions volontaires sont représentatives de l'action de la Ville et leurs secteurs d'activité en font des exemples éclairants pour une première analyse des dépenses sous l'angle du genre : culture, pratiques sportives, politiques de jeunesse, politiques d'emploi, aménagement de l'espace public et mobilités... Ainsi, l'analyse a pu être amorcée en repartant des actions déjà menées par celles-ci en faveur de l'égalité. Par ailleurs, elles opèrent la gestion d'équipements et de dispositifs au sein desquels il existe des données genrées exploitables.

La ville de Paris a choisi de travailler essentiellement sur les dépenses de fonctionnement de ces directions dans un premier temps. En effet, les dépenses d'intervention sont plus simples à appréhender, plus faciles à catégoriser, et constituent un levier direct. De plus, l'étude des budgets de fonctionnement est plus facilement généralisable et répliquable à l'ensemble des directions de la Ville et permettra d'assurer leur engagement. Le budget d'investissement a néanmoins été abordé dans les échanges avec la direction de l'urbanisme et la direction de la voirie et des déplacements, ce qui a mis en lumière des aspects intéressants pour

la suite des travaux.

Enfin, l'analyse se concentre pour l'instant sur les dépenses. Les recettes seront abordées dans un second temps, mais présentent à ce stade moins de marge de manœuvre que les dépenses quant à la possibilité d'intégrer un objectif d'égalité.

## 2) Amorce de la démarche : constitution d'un réseau de correspondants et organisation d'ateliers exploratoires

Afin de construire la méthode sur le long terme, un réseau de correspondant-es a été créé, réunissant les correspondants budgétaires et les référents égalité femmes-hommes des cinq directions pilotes, référents qui ont été désignés dans chaque direction de la Ville dans le cadre du plan pour l'égalité. Ce réseau permet d'associer la connaissance des enjeux budgétaires de chaque direction avec celle des dispositifs et actions de la direction en matière d'égalité.

Une première série d'ateliers exploratoires a été organisée avec ces correspondant-es afin d'établir un état des lieux sur le niveau de prise en compte du genre dans chaque dispositif financé en abordant les points suivants :

- Le dispositif a-t-il un effet sur l'égalité femmes-hommes ?
- Le genre a-t-il été pris en compte dans la mise en place du dispositif ? Des actions ont-elles été menées pour favoriser l'égalité dans l'utilisation du dispositif ?
- Des données sont-elles disponibles pour mesurer l'effet du dispositif sur l'égalité femmes-hommes ? Par exemple : part de femmes dans les bénéficiaires, introduction de clauses favorisant l'égalité pour les subventions, sensibilisation des agents, données RH sur la répartition des agents selon leur genre, prise en compte des besoins et ressentis des femmes dans la mise en place des dispositifs, etc.
- Des structures spécifiques peuvent-elles être identifiées pour construire une analyse détaillée ?

## 3) Construction d'une méthode d'analyse détaillée

Après cette phase de collecte d'informations, une méthode d'analyse a été construite de façon détaillée, en plusieurs étapes.

### ► *Premièrement, une tricatégorisation des destinations*

Trois catégories ont été définies :

- Spécifique au genre : la dépense vise directement l'objectif d'égalité ;
- Genrable : la dépense a un impact indirect sur l'égalité ;
- Non genrable : la dépense n'a pas d'effet sur l'égalité.

La répartition des montants des dépenses exécutées selon ces trois catégories a été obtenue avec l'aide des correspondant-es dans les directions opérationnelles. Le résultat est représenté sous forme de graphiques, ce qui permet de donner les proportions du budget consacrées à des dispositifs de chaque catégorie.

À partir de cette tricatégorisation, l'analyse peut être poussée à l'intérieur de chaque catégorie de ligne (ou « destination » dans la nomenclature budgétaire), pour mieux comprendre les dispositifs concernés, et en particulier les lignes genrées et genrables. En effet, une destination budgétaire peut comprendre beaucoup de dépenses différentes. Par exemple, sur le budget de la DJS, les projets en faveur de la jeunesse sont regroupés sur une même ligne, qui présente donc plusieurs dispositifs différents (les Centres Paris Anim', les kiosques jeunes, la Maison pour la Jeunesse, etc.). Il est donc intéressant de comprendre comment se structurent les lignes spécifiques au genre et quels types de dispositifs ont pour objectif direct l'égalité. S'agissant des destinations genrables, une analyse plus nuancée peut être menée pour déterminer comment chacune des dépenses prend en compte le genre. En effet, ce sont les lignes sur lesquelles la marge de manœuvre est la plus grande, et il est donc particulièrement intéressant de mesurer l'impact sur l'égalité des dispositifs ainsi que fixer des objectifs et leviers d'action.

La suite de la méthodologie se consacre donc à cette analyse spécifique des lignes genrées et genrables.

### ► *Deuxièmement, une approche rationalisée par la nature de dépense*

La première clé d'analyse est la nature comptable des dépenses. D'une part, la nature comptable permet d'aider à la tricatégorisation, puisqu'il existe, à quelques exceptions près, des liens univoques entre les natures comptables et les catégories genrables / non genrables. Ainsi, une subvention peut être analysée comme genrable, quand une dépense de fluides ou de maintenance peut être regardée comme non genrable.

D'autre part, l'**identification de groupes de dépenses thématiques** selon la nature comptable facilite l'analyse. En effet, la nature comptable conditionne les indicateurs à utiliser et les leviers pour mieux intégrer le genre dans les dispositifs. En matière de politiques publiques, les leviers d'actions sur des subventions versées à un organisme tiers ne sont pas les mêmes que pour des dispositifs en régie. Il peut être intéressant de réfléchir à la maille de ces natures plutôt qu'à la maille des destinations budgétaires, notamment pour permettre une systématisation de la démarche. Le travail destination par destination est un travail lourd en volume, très ambitieux à mener à ce niveau si l'exhaustivité est recherchée. L'approche par nature comptable permet donc d'identifier une **échelle intermédiaire de réflexion**, grâce à laquelle on peut développer une première grille d'analyse ensuite applicable de façon facilitée à l'ensemble des lignes budgétaires. En effet, certaines destinations peuvent être regroupées lorsqu'elles correspondent à une même nature comptable.

Pour exemple, si l'on considère le budget de fonctionnement de la DAC, le nombre de destinations budgétaires est élevé si on les étudie une à une (27). Lorsque l'on regroupe ces lignes selon les natures comptables, on obtient 5 natures prédominantes représentant 96% du budget, dont 4 correspondant à des subventions (92% du budget).

L'ambition est donc de construire une **réflexion et des pistes d'analyse, d'évaluation et d'action pour chaque grande nature de dépense identifiée**, pour permettre la systématisation de notre démarche.

### ► **Le défi du manque de données genrées**

Enfin, pour évaluer les actions mises en place pour intégrer le genre dans un dispositif et les effets et résultats de ces actions, des données genrées sont nécessaires. Les indicateurs pertinents dépendent de la nature du dispositif étudié, ils peuvent être quantitatifs ou qualitatifs, et évaluent par exemple la répartition genrée des bénéficiaires, la proposition d'activités non stéréotypées, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, etc.

L'expérimentation de la méthode a conduit au constat suivant : ces données sont très peu disponibles, et le travail de collecte de ces données de façon exhaustive représente un travail de grande ampleur. Dans certains cas, elles existent mais ne sont ni traitées ni exploitées, c'est le cas par exemple de la fréquentation de certains établissements sportifs. Dans d'autres, les données pertinentes sont facilement définissables, mais elles ne sont pas mesurées ou pas mesurables. Par exemple, il serait possible de compter la fréquentation d'un parc pour déterminer ses bénéficiaires, mais ce n'est en pratique pas mis en place. Enfin, dans les cas les plus complexes, l'identification même des données potentiellement pertinentes est loin d'être évidente, c'est le cas par exemple des aménagements de l'espace public où il est difficile de mesurer au prisme du genre les bénéficiaires de la rénovation d'une place ou de l'éclairage public par exemple.

Pour contourner ce manque de données genrées, le travail opéré pour l'instant s'appuie sur une **sélection de dispositifs pilotes**. Il s'agit de quelques dispositifs genrables qui prennent déjà en compte le genre, où pour lesquels des informations sont disponibles et ont été communiquées par les directions à l'occasion de la rédaction du « Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris ». L'analyse menée sur ces dispositifs pilotes est une forme d'ébauche de la forme que pourrait prendre à terme la méthodologie parisienne. Elle permet d'identifier quelques **premiers indicateurs pertinents** et d'entamer une réflexion sur ces indicateurs, tout en offrant des **premières pistes d'intégration du genre** dans les dispositifs. L'objectif à terme est d'approfondir cette analyse et de la systématiser à toutes les dépenses (cf. partie III.).

<sup>1</sup> Classification selon le référentiel budgétaire et comptable M57 adopté par les collectivités, consultable au lien suivant : [<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-referentiel-budgetaire-et-comptable-m57>]

## II/ LES PREMIERS RÉSULTATS

Le travail exploratoire conduit avec les cinq directions pilotes a fourni des premiers résultats, d'une part en termes de méthode, l'application réelle de premiers préceptes méthodologiques a permis de les affiner et d'autre part, des focus sur certains dispositifs des directions ont offert une analyse détaillée de leur intégration du genre. Ces résultats exemplifient ce que pourrait être le produit de la démarche à terme tout en proposant quelques premières pistes d'évaluation et d'action concrètes.

### A. La tricatégorisation des dépenses

La tricatégorisation a été achevée sur l'ensemble des destinations en budget de fonctionnement des cinq directions pilotes, sur la base du **compte administratif de l'année 2020**. Bien que la mise en œuvre de certains dispositifs ait été impactée par la pandémie (plans de soutien à l'activité, dépenses COVID, pertes de recettes, économies de charges, etc.), les destinations de dépenses présentes sur le compte administratif sont restées similaires à celles de l'année 2019. Par ailleurs, davantage d'informations générées sont disponibles sur la mise en œuvre des dispositifs pour l'année 2020 contribuant ainsi à une analyse plus riche.

L'analyse conclut à des **proportions très importantes de dépenses dédiées à des dispositifs catégorisés comme genrables**, et ce pour toutes les directions, malgré l'hétérogénéité de leurs activités. Ainsi, **au moins 55% des dépenses** sont genrables pour la direction de l'urbanisme et **jusqu'à 99% des dépenses** pour la direction des affaires culturelles.

Toutefois, à la maille de la destination budgétaire, aucune ligne ne peut être identifiée comme « genrée ». En effet, bien que certains dispositifs aient pour objectif direct l'égalité, ils ne s'inscrivent pas au sein d'une ligne budgétaire dédiée. En conséquence, ces dépenses genrées n'apparaissent pas lorsque l'on considère les proportions du budget consacrées à chaque catégorie. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire dans un second temps d'affiner cette catégorisation.

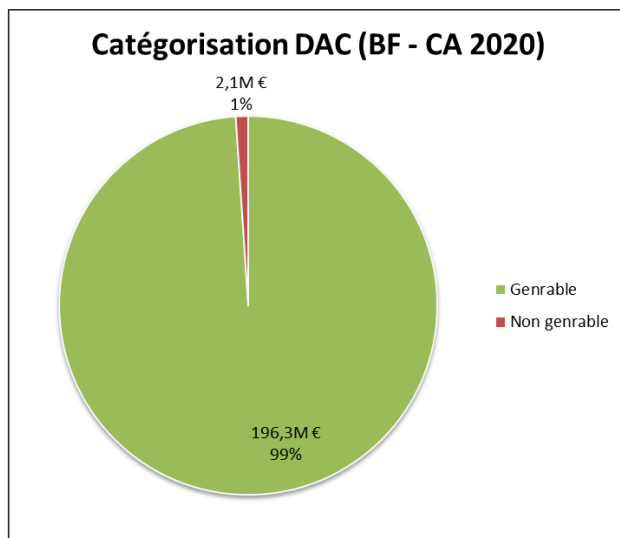
Ces résultats justifient la pertinence de l'approche en matière de budgétisation sensible au genre, montrant qu'une grande part des dépenses a un impact sur l'égalité femmes-hommes, dépenses pour lesquelles la question du genre peut être prise en compte. Il est donc pertinent de passer en revue les tableaux budgétaires des directions parisiennes pour étudier les dispositifs mis en œuvre par la Ville, en mettant en regard leur budget d'une part et la question de leur prise en compte du genre et de leur impact sur l'égalité d'autre part.

### B. Résultats sur les cinq directions opérationnelles pilotes

Le budget a été analysé grâce aux deux outils de classification : la tricatégorisation genrée, genrable, non genrable, et la classification par nature comptable. Des dispositifs pilotes ont ensuite été identifiés selon les données disponibles, permettant une analyse plus fine de leur contenu.

#### 1) La direction des Affaires culturelles

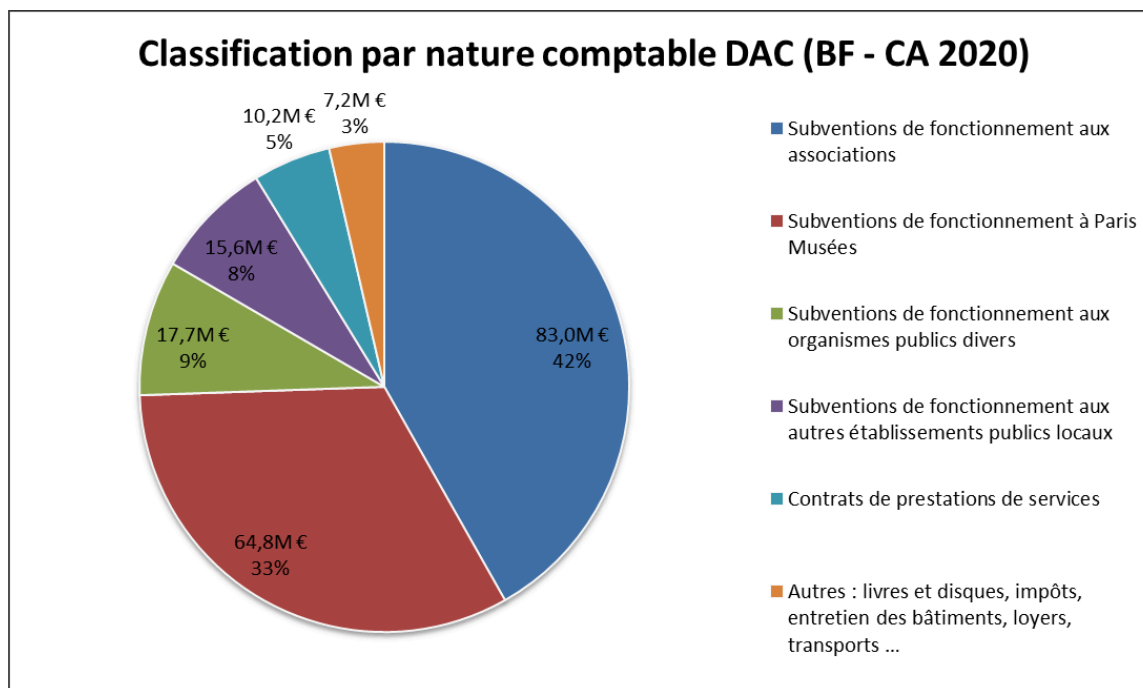
##### ► *Tricatégorisation et classification par nature comptable*



99% des dépenses sont catégorisées comme genrables. Cette proportion importante s'explique par la prédominance des subventions dans la décomposition du budget, qui représentent 92% du total des dépenses. Les dépenses non genrables sont essentiellement des dépenses de services supports, charges locatives et maintenance.

Par ailleurs, il faut noter que pour la DAC, comme pour la DJS, une part importante des dispositifs gérés est reportée sur les budgets des États spéciaux d'arrondissements (ESA).

► *Dispositifs pilotes*



#### Associations subventionnées promouvant l'égalité professionnelle dans le champ culturel et la création

Budget 2020 : 37 000€

Un budget est dédié à des subventions pour la promotion de l'égalité professionnelle dans le champ de la culture et de la création. La prise en compte de l'égalité femmes-hommes passe donc ici par le contenu des subventions accordées. En 2020, le fonctionnement de quatre associations a été subventionné pour les actions suivantes :

AWARE archives of women artists, research and exhibitions	Travail autour de l'intégration des artistes femmes du XXème siècle dans l'Histoire de l'Art	8 000€
Centre Simone de Beauvoir	Conservation et diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes	5 000€
HF Ile de France	Repérage des inégalités hommes/femmes dans les milieux culturels et notamment dans le spectacle vivant	3 000€
Rainbow Submarine	Organisation du festival chérie chéris ; organisation et promotion des festivals de films ayant pour thème les questions de genre	20 000€

#### Bibliothèques et conservatoires

Pour les conservatoires : le budget est surtout porté par les ESA, et l'achat des instruments est dans le budget d'investissement de la DAC. Il existe toutefois une ligne « conservatoires et ateliers des Beaux-Arts » sur le budget de fonctionnement de la DAC, à hauteur de 833 842€ en exécuté 2020 (hors masse salariale).

Pour les bibliothèques : 2 491 956€ au CA 2020 pour le fonctionnement des bibliothèques gérées par la Ville ; un marché de 1 455 920€ pour l'animation des bibliothèques.

Ces structures accueillent du public, il est donc possible et utile d'étudier la **composition de ce public**. En 2019, une réflexion avait été lancée dans les établissements d'enseignement artistique notamment au sein des conservatoires, avec la compilation de données sur les instruments et filières selon les élèves. La collecte de ces données a rendu possible une analyse peu à peu genrée de la fréquentation et des pratiques dans les conservatoires. Pour les bibliothèques, la fréquentation n'est pas simple à mesurer. La Ville dispose d'informations chiffrées sur les inscriptions (par exemple, dans le cadre du dispositif « Lire à Paris » en 2020, 63% des inscrits étaient des femmes) mais la fréquentation étant ponctuelle et diffuse, elle est en moyenne 2,5 fois supérieure aux

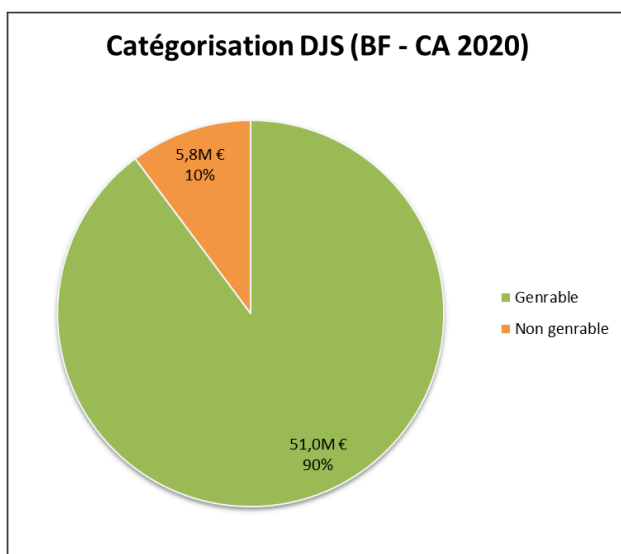
inscriptions.

Par ailleurs, les bibliothèques comme les conservatoires ont une forte action de diffusion de contenu artistique, d'où l'importance de veiller à ne pas nourrir des stéréotypes existants, d'autant plus qu'une part du public est jeune. Ainsi, cette **analyse du contenu diffusé au public au regard du genre** a été menée dans le marché passé pour l'animation des bibliothèques, donnant lieu à la publication systématique de bibliographies jeunesse non stéréotypées et au développement de l'achat de livres jeunesse non stéréotypés.

Enfin, l'attention est d'abord portée aux **ressources humaines engagées**, ce qui correspond à des dépenses de masse salariale non inscrites dans le budget de la DAC. Su 23% des directeurs de conservatoires sont des femmes, elles représentent 55% des secrétaires généraux. S'agissant des bibliothèques, les femmes représentent 75% des responsables et 82% des responsables adjoints.

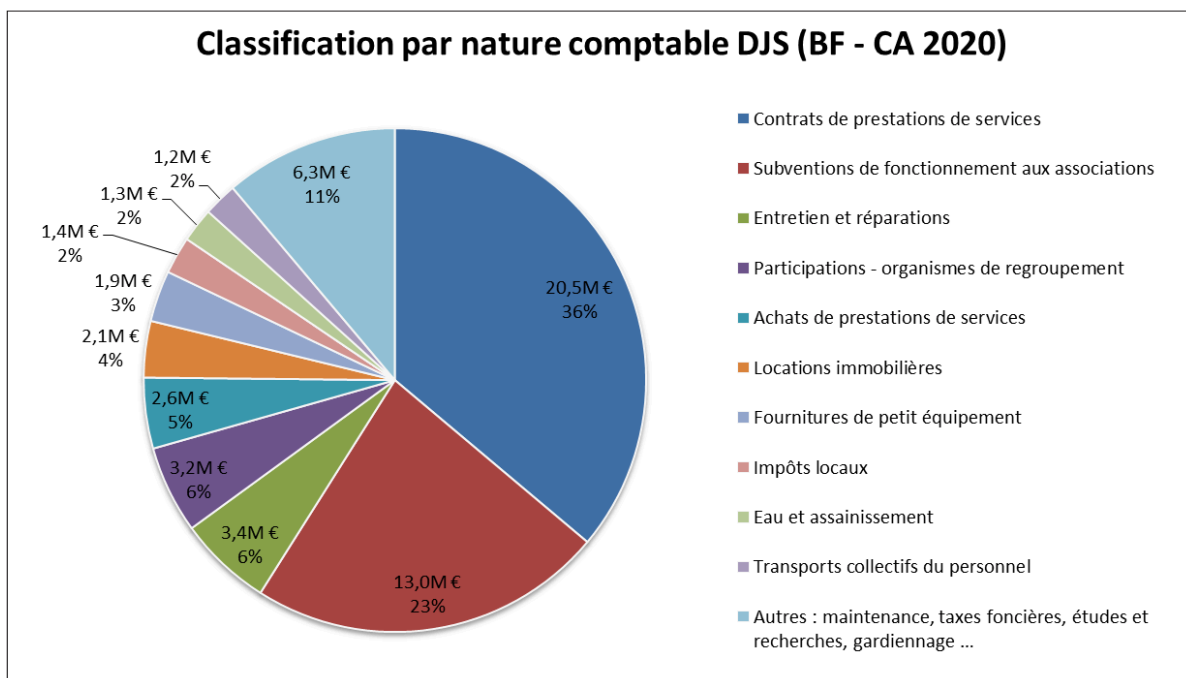
## 2) La direction de la Jeunesse et des Sports

### ► Tricatégorisation et classification par nature comptable



90% des dépenses sont genrables. Ces dépenses genrables sont essentiellement des contrats de prestations de services (36%), dont notamment les contrats d'exploitation des structures externalisées (piscines, stades, etc) et des subventions de fonctionnement aux associations (23%). Les dépenses non genrables sont décomposées en plusieurs petits pôles de natures comptables, à savoir l'entretien, les locations immobilières, le petit équipement, l'eau, etc.

### ► Dispositifs pilotes



## Subventions pour le soutien au sport de proximité

Budget 2020 : 4 196 000 €

La DJS accorde un grand nombre de subventions aux associations pour le soutien au sport de proximité. La **promotion du sport féminin est introduite dans le calcul de ces subventions** grâce à un système de **critérisation**, de façon à encourager les associations à mettre en place des actions pour promouvoir le sport féminin.

L'évaluation de la subvention en fonctionnement annuel s'articule autour de la subvention théorique de 13€ par licencié (ou 6€ par licencié lorsque la situation financière de l'association est confortable – à savoir deux ans d'exercice en trésorerie). À cette subvention théorique, est ajouté 0,5 € pour la réalisation de chacun des 5 critères de majoration, dont la promotion du sport féminin. Ces principes ont été fixés dans la délibération 2009-DJS-162.

Par ailleurs, certaines associations sont régies par des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs. Le montant de la subvention accordé n'est alors pas soumis à cette règle de calcul, mais elles obéissent tout de même au respect de plusieurs critères et la promotion du sport féminin est prise en compte dans la subvention attribuée.

## Appel à projets Paris Sportives

Budget 2020 : 91 000 € (co-financement à 50 % par l'Etat).

La DJS a identifié des inégalités dans l'utilisation des terrains en accès libre et cherche donc à y favoriser la mixité. L'appel à projets Paris Sportives répond à ce défi en offrant un **accompagnement aux clubs et associations pour créer des événements sportifs et culturels féminins récurrents** sur les terrains. Le but final est de rendre visible le sport féminin et de stimuler les pratiques sportives des femmes sur ces terrains.

Sont ciblés les clubs de football et de basketball avec une section sportive féminine ainsi que les associations en quartiers politique de la ville (QPV) avec une appétence sportive. Au total 13 associations et clubs ont été financés en 2020, pour un budget total de 91 000 € (co-financement à 50% par l'État).

## Subventions pour le soutien aux clubs de haut niveau

Budget 2020 : 213 050 €

De nombreux clubs de haut niveau sont subventionnés par la Ville de Paris grâce à des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs. Pour lutter contre les inégalités dans le sport, la DJS a engagé 16 de ces clubs de haut niveau en inscrivant des **actions en faveur de la pratique du sport féminin dans leurs CPO**. Une part de la subvention a été à chaque fois identifiée et dédiée à ces actions.

Ces actions peuvent prendre des formes diverses : création d'équipes féminines, augmentation de la part de licenciées femmes, engagement du plus grand nombre d'équipes féminines en compétition, un accès renforcé des femmes aux instances dirigeantes, mise en avant des équipes féminines professionnelles en offrant des places pour les rencontres officielles, mise en place d'écoles dédiées à l'effectif féminin.

## Centres Paris Anim'

S'agissant des activités mises en place par les structures, une **prise en compte du genre a été imposée dans les contenus** par le biais des contrats : les contrats passés avec les Centres Paris Anim' exigent que la promotion de l'égalité femmes-hommes soit une préoccupation permanente dans la programmation.

Par ailleurs, la fréquentation genrée a été mesurée, avec 66 % de femmes au total, et 63 % dans les Quartiers Politique de la Ville.

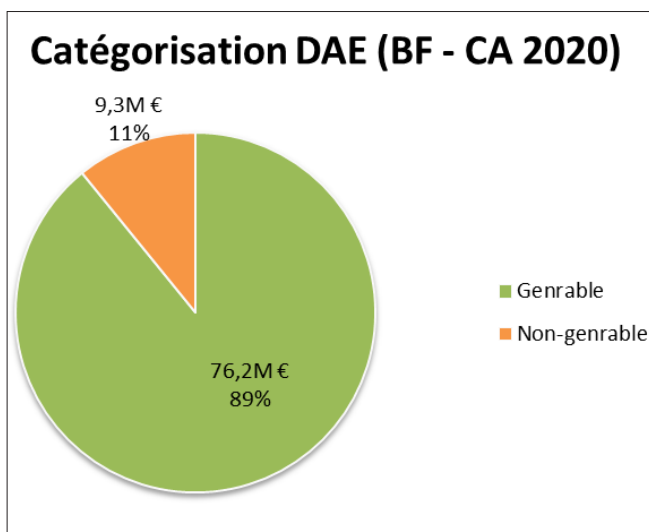
## Quartiers libres 2020.

Ce dispositif correspond à deux aides forfaitaires cumulables : une première aide de 500 € offerte pour la création d'une association, et une seconde aide variant de 500 à 1000 € pour la mise en place d'un projet citoyen et solidaire.

En 2020, 63 % des projets financés étaient portés par des femmes. 14 % avaient pour objectif l'égalité femmes-hommes. On retrouve bien la **double grille d'analyse**, avec une **attention portée à la fois à la composition sexuée des équipes financées et aux actions qu'elles portent**.

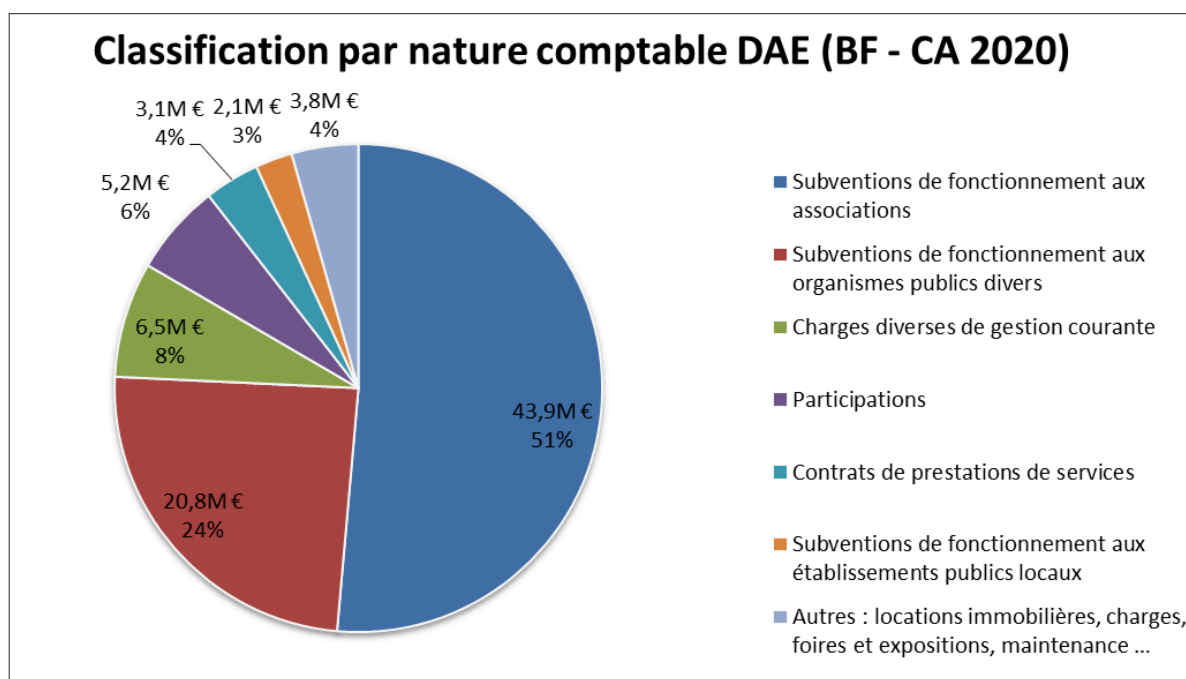
### 3) La direction de l'Attractivité et de l'Emploi

#### ► Tricatégorisation et classification par nature comptable



Comme pour les deux directions précédentes, la proportion du budget genrable est très importante, évaluée à 89 %. On retrouve un grand nombre de subventions, totalisant près de 80 % des dépenses. Les dépenses non genrables sont essentiellement des charges diverses de gestion courante, et des frais de locations immobilières et de maintenance.

#### ► Dispositifs pilotes



#### Soutien à l'insertion professionnelle des femmes

Budget total 2020 : 5 722 585 €, part femmes : 2 719 602 €

La DAE apporte un soutien à plusieurs actions d'accompagnement vers l'emploi destinées à un public parisien éloigné du marché du travail, sans distinction de sexe. Une attention est portée à la **part de femmes parmi les bénéficiaires** de ces actions.

En 2020, sur le total des personnes accompagnées, 41 % étaient des femmes. La répartition a été mesurée selon les dispositifs, avec des résultats relativement hétérogènes : 55 % de bénéficiaires femmes dans le cadre de l'AAP Politique de la Ville, 53 % de bénéficiaires femmes dans le cadre de l'AAP Dynamique Emploi, 41 % de femmes via la Mission Locale, 31 % de femmes via la PLIE et les clauses sociales.



Pour rééquilibrer la part de femmes sur certains dispositifs, des subventions sont accordées à plusieurs **actions d'accompagnement par l'emploi visant exclusivement ou majoritairement un public féminin**, et notamment de femmes précaires, issues de QPV, monoparentales, confrontées à des violences ou allocataires du RSA. En 2020, un budget de 179 065 € a été dédié à ces actions s'adressant spécifiquement aux femmes.

#### Formations pour l'emploi : Paris code

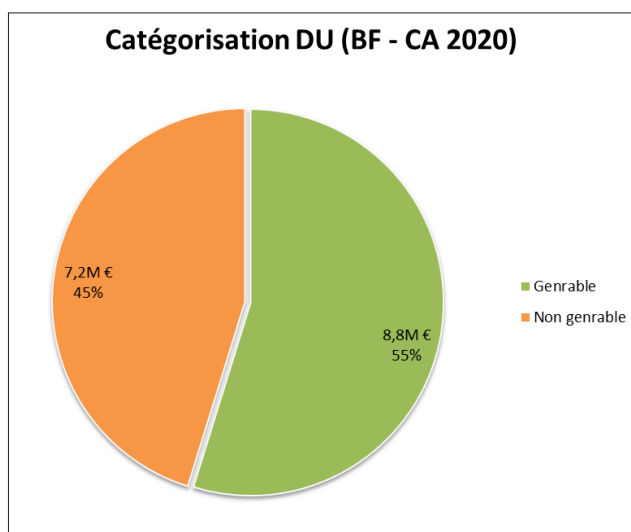
Budget 2020 : 623 700 € (BF) + 514 800 € (BI), part femmes : 478 170 €

Paris Code est un programme de formation aux métiers du numérique. L'insertion des femmes sur le marché de l'emploi dans le digital est l'un des objectifs du dispositif, et les femmes ont été identifiées comme un public prioritaire pour suivre les formations au numérique dans le règlement de l'appel à projet. Une attention a donc été portée à la **part de femmes dans les apprenant-es**.

En 2020, parmi les effectifs on retrouve 42 % de femmes, soit 349 apprenantes. **6 actions ont été dédiées spécifiquement aux femmes**, représentant 128 places : plusieurs formations au métier de développeuse web, aux systèmes d'informations, et des formations globales de techniques du numérique, avec toujours l'objectif d'une insertion professionnelle, garantie par des stages ou des promesses d'embauche.

Le public féminin peut aussi être visé sans lui réserver des places. C'est par exemple ce qui a été entrepris pour les formations issues de l'appel à projet Paris fabrik 2 : une action positive a été menée pour cibler spécifiquement les femmes, permettant que plusieurs formations accueillent une majorité de femmes et au global une proportion de 41 % des apprenant-es étaient des femmes.

#### 4) La direction de l'Urbanisme



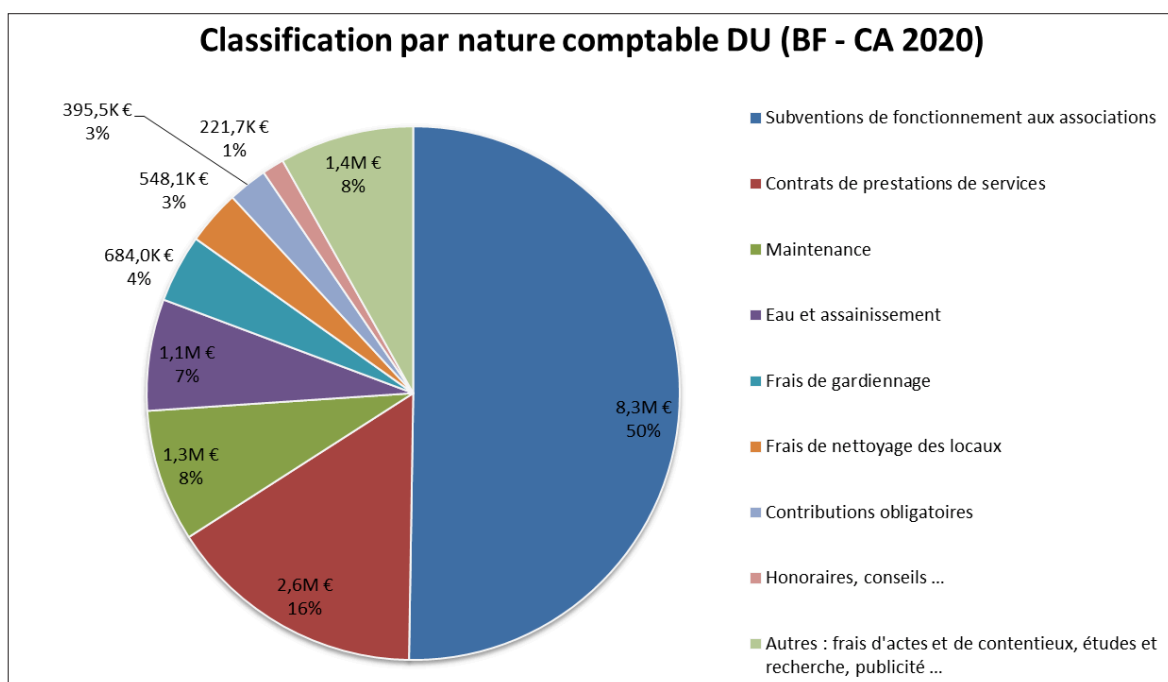
##### ► Tricatégorisation et classification par nature comptable

Le choix d'étudier les budgets de fonctionnement conditionne beaucoup les résultats obtenus pour la Direction de l'Urbanisme, ainsi que pour la Direction de la Voirie et des Déplacements, comme on le verra dans la section suivante.

En effet, les domaines d'activité de ces directions semblent moins facilement analysables sous le prisme du genre, et les dispositifs et actions menés ne s'adressent pas directement à un public identifié. Néanmoins, plus de la moitié du budget de fonctionnement de la DU est catégorisé comme genrable, proportion qui est bien moindre lorsque l'on s'intéresse au budget d'investissement. En effet, les dépenses de fonctionnement de la DU sont essentiellement des subventions à l'APUR et au Pavillon de l'Arsenal, des opérations d'aménagement, dépenses qui ont été ca-

tégorisées comme genrables pendant les ateliers de travail, et des dépenses de gestion courante (maintenance, eau, gardiennage, ...), non genrables. Ce pôle est notablement important pour l'année 2020, puisque 6,2 M € de ces dépenses correspondent à la gestion du site Les Halles, dépense qui est exceptionnelle dans le budget de fonctionnement de la DU.

## ► Dispositifs pilotes



### Études pour les opérations d'aménagement

Budget 2020 des OA : 417 053 € (BF) + 3 047 942 € (BI)

Les dépenses pour les opérations d'aménagement apparaissent pour la plus grande proportion dans le budget d'investissement de la DU. Une part est tout de même présente sur le budget de fonctionnement, part qui correspond aux études sur le foncier sur lequel la Ville n'est pas propriétaire. Il est donc intéressant d'en faire une analyse tout en ouvrant sur le budget d'investissement, à l'opposé des autres directions étudiées, permettant d'aborder la question de l'aménagement de l'espace public. En effet, cette compétence de la Ville est largement genrable mais touche à des espaces aux limites floues et aux bénéficiaires difficilement identifiables, rendant la prise en compte du genre et l'impact sur l'égalité complexe à objectiver.

Le genre a été introduit de manière approfondie pour six opérations d'aménagement pilotes (en budget d'investissement) : Héliport, Porte de la Villette, Gare des Mines, Python Duvernois, Porte de Montreuil, Maine Montparnasse. Plusieurs points d'attention ont été inscrits dans les marchés passés avec les prestataires pour garantir une **prise en compte du genre dans la construction des opérations d'aménagement**.

Ainsi, des pré-études d'impact ont été conduites en prenant en compte le genre, notamment à travers un diagnostic genré qui s'appuyait sur un outil conçu au préalable avec le Service égalité inclusion intégration de la DDCT constitué de 45 questionnements relatifs au genre. De plus, la place des femmes a été prise en compte de façon systématique dans les concertations organisées. Enfin, les agents de ces projets ont été formés et sensibilisés par un prestataire extérieur.

### Subvention à l'APUR

Budget 2020 de la subvention : 5 913 000 €

La DU accorde une subvention de fonctionnement à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), association qui documente et analyse les évolutions urbaines et sociétales de Paris et sa métropole. L'APUR introduit déjà le genre dans son activité, à travers des études ponctuelles concernant directement les questions d'inégalités femmes-hommes, telles que « Les inégalités femmes/hommes à Paris » en 2017, et l'intégration de données liées au genre dans plusieurs travaux couvrant des thématiques diverses (insertion professionnelle, jeunesse, politique de la ville, innovation, familles, etc.).

La Ville de Paris a fait part de son besoin de collecte et d'interprétation plus régulière des données genrées, pour permettre d'affiner l'état des lieux en matière d'inégalités femmes-hommes à Paris, de définir des objectifs, et d'adapter ses actions pour contribuer à la réduction de ces inégalités.

Un travail a ainsi été initié par la DDCT et la DFA, en lien avec l'APUR, pour **renforcer l'intégration du genre dans son programme d'activité et intensifier la production d'analyses genrées**, selon 3 axes :

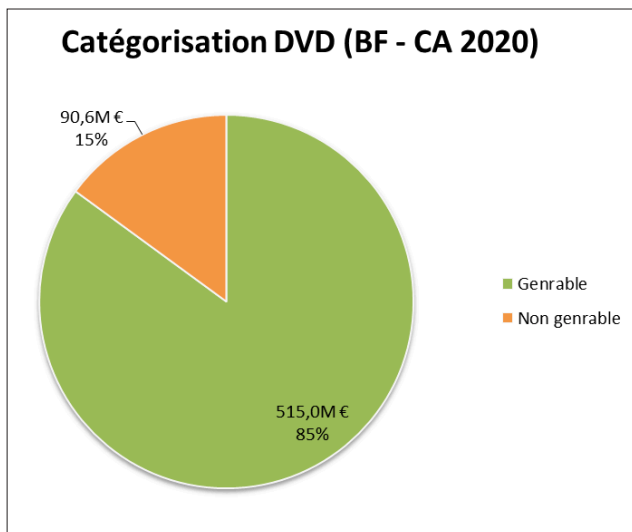
- Le renforcement et la systématisation de l'intégration d'indicateurs genrés dans les outils d'observation de l'APUR ;

- L'intégration d'une nouvelle étude ciblant les inégalités femmes-hommes dans le programme de travail 2021-2022 ;
- Une lecture sensible au genre du programme de travail de l'APUR, pour identifier dans l'ensemble des axes et projets d'études les sujets susceptibles d'être regardés et déclinés au regard des questions d'inégalités de genre.

Cette démarche vise donc à avoir un impact positif sur l'égalité femmes-hommes en « genrant » davantage l'activité de cette association. Cet objectif nécessite un **travail en commun pour définir des actions à introduire dans son programme d'activité** pour systématiser la prise en compte du genre et la production de données genrées.

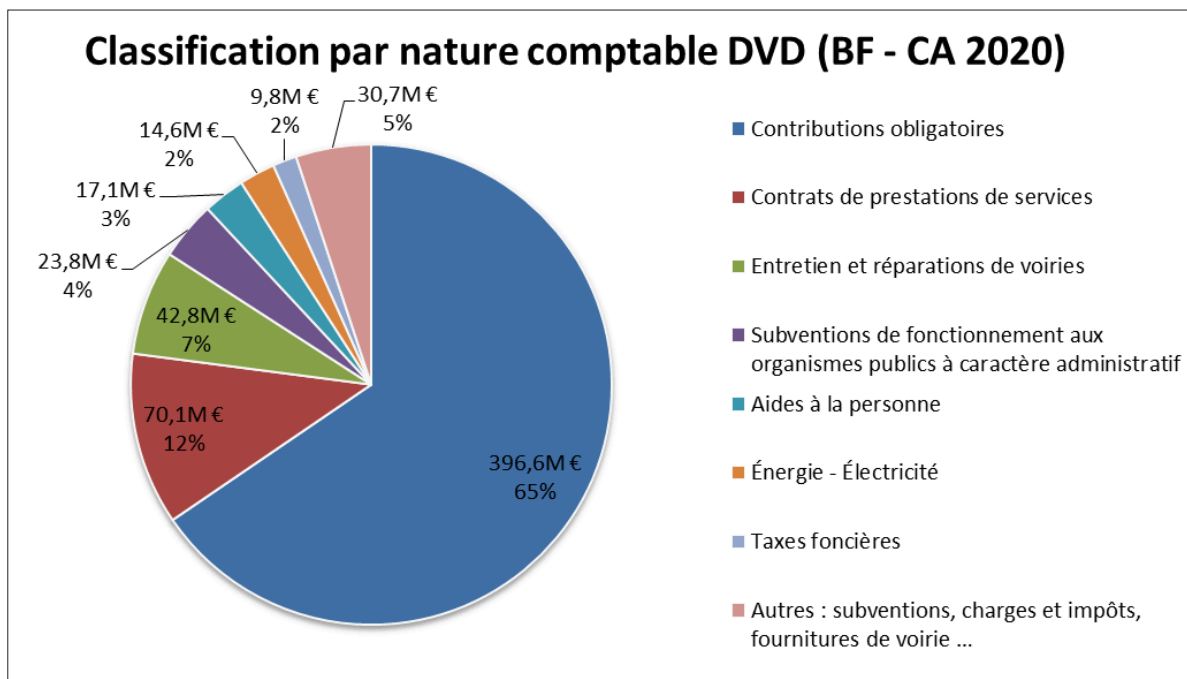
## 5) La direction de la voirie et des déplacements

### ► Tricatégorisation et classification par nature comptable



Comme pour la DU, l'activité de la DVD semble au premier abord moins facilement genrable. Les dépenses principales de la DVD liées notamment à la voirie et au foncier se trouvent en budget d'investissement, mais le budget de fonctionnement est à 85 % genrable. Ces dépenses genrables sont majoritairement composées des contributions et subventions aux organismes de transport, notamment à IDF Mobilités (contribution à hauteur de 396,6 M €, soit 65 % du budget). Les dépenses non genrables sont essentiellement des dépenses de voirie et des taxes foncières.

### ► Dispositifs pilotes



Pour la DVD, la prise en compte du genre dans les dispositifs financés en 2020 reste limitée, du fait de la difficulté à penser des indicateurs et des actions pour mieux l'intégrer. On manque donc de données genrées, et les dispositifs pilotes ont donc été choisis comme des pistes de réflexion plus que comme des propositions d'action.

### Marché public pour les sanisettes

*Budget 2020 : 25 052 629 €*

Une **évaluation qualitative des sanisettes a été permise à travers des marches exploratoires**, qui ont fait ressortir que les femmes ne se satisfont pas de la situation telle qu'elle existe actuellement. À partir de cette évaluation, on peut imaginer une réflexion sur la gestion des sanisettes et sur une potentielle rénovation pour mieux adresser les besoins de tous et toutes.

### Éclairage public

*Budget 2020 : 33 541 102 €*

L'éclairage public est genrable en raison de son lien avec le sentiment d'insécurité, comme il a été montré par plusieurs marches exploratoires, notamment une marche exploratoire de nuit d'habitant-es réalisée dans un quartier du 19ème.

Cette analyse de l'éclairage public selon le genre pose la question des **indicateurs et données pertinentes pour mesurer des effets différenciés de dispositifs spécifiques de l'espace public selon le genre**. Ici, les données permettant d'objectiver les effets de l'éclairage public selon le genre restent à déterminer.

### Contributions financières pour les transports, notamment Ile-de-France Mobilités

*Contribution 2020 à IDF Mobilités : 397 M €*

Les contributions financières et subventions aux organismes de transport, dont IDF Mobilités, représentent plus des deux-tiers des dépenses de fonctionnement de la DVD, et sont genrables puisqu'elles contribuent à l'activité elle-même genrable de ces structures. Les opérateurs possèdent des **données sur les bénéficiaires**. Néanmoins, ces contributions s'inscrivent dans des **relations avec des acteurs tiers**, et incarnent donc une des limites de la portée de notre analyse, à savoir la difficulté à agir sur certaines dépenses portées par des acteurs extérieurs à la Ville.

### Aménagements d'espace public

Les aménagements d'espace public conduits par la DVD sont inscrits dans le budget d'investissement, et leur analyse permet donc une ouverture sur le budget d'investissement tout en faisant un lien avec l'activité de la DU.

Ainsi, les questions de genre commencent à se faire une place dans les opérations d'aménagement de l'espace public menées par la DVD, à travers notamment plusieurs projets pilotes depuis 2016.

En 2017, la prise en compte du genre était pour la première fois une nécessité et non une option dans le projet des sept places, comme inscrit dans le cahier des charges du projet (point 2.1.4) : « la question de la place des femmes dans l'espace public est une donnée essentielle du projet, la vision d'un espace genré et aimable, l'équipement permettant une appropriation simple et directe par les femmes seront des éléments essentiels pour le choix des solutions proposées par la maîtrise d'œuvre ». Des **actions d'analyse genrée de la fréquentation et des usages des places** ont été mises en œuvre, ainsi qu'une **concertation sur le thème du genre**, par des marches exploratoires ou par des ateliers thématiques.

En 2020, le genre est introduit de façon similaire dans le cadre des aménagements de l'axe Chapelle, de la place du Colonel Fabien, et de l'axe Bastille Stalingrad. Une observation sous le prisme du genre a été prévue dans le protocole des études, de façon à établir une **carte des usages genrés**.

Ces projets sont donc autant d'ébauches de réponse à la question de la prise en compte du genre dans les opérations d'aménagements d'espace public.

## C. Analyse transversale des dispositifs et premières pistes d'action

Les informations obtenues dans le cadre de l'étude approfondie des dispositifs pilotes des cinq directions offrent un aperçu de la façon dont les objectifs d'égalité de genre peuvent être pris en compte et évalués. Ce travail a permis de relever des similarités et des dissemblances dans les leviers d'action pour garantir un public mixte, une organisation paritaire ou un contenu égalitaire selon les types de dispositifs. De cette étude transversale émergent quelques premières clés pour mieux intégrer le genre dans les politiques publiques.

### 1) La question des indicateurs

L'analyse des données disponibles s'agissant de ces dispositifs pilotes permet de mettre en lumière certains premiers indicateurs pouvant être utilisés.

D'une part, les indicateurs de moyens permettent d'évaluer la bonne prise en compte du genre dans la mise en œuvre des dispositifs. En particulier, il est intéressant d'évaluer si le personnel impliqué est paritaire en distinguant les différents niveaux hiérarchiques et les différents métiers, grâce à des chiffres détaillant la répartition genrée des ressources humaines et le nombre de femmes aux postes stratégiques par exemple. Ce peuvent être aussi les efforts déployés en matière de formation des professionnel·les, les méthodes et outils déployés ou encore les campagnes de communication réalisées. Ces indicateurs sont pertinents pour les dispositifs en régie, comme pour les partenaires et structures subventionnées par la Ville.

D'autre part, l'utilisation d'**indicateurs de résultats** pour évaluer l'impact d'une politique publique. Le plus évident et le plus simple est la **part de femmes dans les bénéficiaires** dans les dispositifs accueillant du public ou offrant un service.

En plus du premier niveau d'indicateur qu'est la répartition des bénéficiaires, des indicateurs de résultats plus qualitatifs peuvent être utiles. Ils permettent d'analyser plus en détail le **contenu des dispositifs**, ce qui est mis en œuvre et de quelle manière. En effet, il ne suffit pas que les bénéficiaires d'une action soient majoritairement des femmes pour que l'objectif d'égalité soit atteint. Et réciproquement, un dispositif où la part des femmes est faible peut avoir néanmoins une forte valeur qualitative du point de vue du genre.

On peut également s'intéresser aux besoins et au ressenti des usagers, aux images véhiculées par le dispositif, au caractère stéréotypé ou non de sa communication. Ces indicateurs qualitatifs sont particulièrement appropriés lorsque les usager·es d'un dispositif ne forment pas un public facilement identifiable, comme dans le cas des opérations d'aménagement d'espace public présenté plus tôt. L'importance d'étudier le contenu de l'action au regard du genre est aussi prédominante dans tous les dispositifs culturels ou diffusant un contenu, surtout lorsqu'ils s'adressent en partie à un public jeune, à l'image des conservatoires et bibliothèques.

### 2) Comment intégrer le genre dans les subventions ?

S'agissant du contenu de l'action subventionnée, le genre peut y être intégré par plusieurs méthodes. Une part du budget peut être réservée à des **subventions dédiées spécifiquement à des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes** (DAC, DJS). Pour ce faire, une **critérisation incitative des montants accordés** peut être mise en place, selon un système similaire à celui de la DJS. Des **actions de promotion de l'égalité femmes-hommes** peuvent aussi être introduites directement dans les **conventions des associations** avec des **budgets identifiés**, en réponse par exemple à un appel à projets. Enfin, pour les structures les plus importantes, un échange peut être entrepris en lien avec les partenaires pour que le genre soit introduit en profondeur dans le **programme d'activité**, sans forcément identifier de budget, à condition que les objectifs d'égalité et les critères permettant de mesurer les avancées soient précisés. Ce travail demande un contact direct et peut donc être moins systématique, ce qui le rend plus adapté pour quelques subventions importantes (c'est le cas de la subvention de la DU à l'APUR).

Une bonne prise en compte du genre dans les subventions accordées passe aussi par une **attention portée aux ressources humaines déployées et à la gouvernance des structures subventionnées**. Une vérification de la répartition des postes stratégiques peut par exemple être opérée et conditionner le choix des structures financées. La DAC avait par exemple accordé une attention particulière à cet enjeu dans le cadre de l'appel à projet « un été particulier » en 2021.

### 3) Comment favoriser la présence des femmes dans les dispositifs accueillant du public ?

Nous avons remarqué qu'une proportion importante des dépenses des directions est consacrée à des dispositifs accueillant du public. Dans certains de ces dispositifs, les femmes sont identifiées comme un public prioritaire, et l'on cherche donc à accroître leur participation. Une réponse est de mettre en œuvre certaines **actions visant majoritairement ou exclusivement le public féminin**. Des « actions positives » sont parfois mises en place pour les cibler sur ces dispositifs, en s'adressant particulièrement à elles pour réussir à ce qu'elles soient majoritaires ou que la progression de l'égalité devienne visible dans le domaine. C'est le cas par exemple d'un appel à projet spécifique comme « Paris sportives » qui vise à augmenter le nombre de sportives dans les clubs parisiens. Des places peuvent aussi être réservées aux femmes au sein de dispositifs mixtes pour assurer une certaine proportion de femmes parmi les bénéficiaires, ou des créneaux peuvent être exclusivement réservés aux femmes comme c'est le cas des formations de la DAE. De plus, comme ces actions s'adressent spécifiquement aux femmes, leur contenu peut être adapté pour compenser ou contrer des inégalités existantes : c'est le cas de formations pour l'emploi s'adressant aux femmes dans des secteurs traditionnellement fortement masculins. Là encore des indicateurs doivent être mise en place et renseignés pour un résultat durable.

### 4) Genre et espace public

L'analyse de l'espace public et de son aménagement à travers le prisme du genre est loin d'être évidente. La solution la plus utilisée dans les dispositifs pilotes est l'**inscription d'une prise en compte de l'impact sur le genre dans les cahiers des charges des projets**, pour en faire un critère. Dans les marchés publics notamment, on peut ainsi choisir des prestataires qui apportent une réponse spécifique à cette question et un programme pour intégrer le genre dans leur action, qu'il s'agisse d'une opération d'aménagement ou de la gestion d'équipements.

Par ailleurs, les indicateurs pour mesurer les bénéficiaires différenciés d'un espace public sont complexes. En conséquence, sont aussi complexes les mesures à prendre dans l'opération d'aménagement pour assurer une bonne prise en compte du genre et des besoins de chacun et chacune. Plusieurs pistes d'action ont toutefois été présentées par la DU et la DVD :

- Il est possible de conduire une **analyse genrée des fréquentations et usages** de l'espace public, en utilisant des outils spécifiques comme par exemple des guides de questionnements ou d'observations genrés, des comptages, etc. ;
- Le genre peut être introduit dans les **concertations**, pour mieux connaître les besoins et les aspirations des femmes. Cette concertation peut prendre de nombreuses formes, à savoir des marches exploratoires, des ateliers thématiques, un temps de parole paritaire, des séances exclusivement féminines, des mesures pour favoriser la présence des femmes (par exemple dans le choix des horaires), etc. Ceci nécessite une action volontariste de la part des aménageurs et une définition d'indicateurs de moyens ;
- Les agent-es peuvent être **formé-es et sensibilisé-es**, pour analyser et concevoir de façon pertinente ces espaces en les observant sous le prisme du genre.

L'intégration du genre dans les études préalables aux opérations permet de mieux prendre en compte les attentes des femmes dans la réalisation des projets, en fixant des objectifs d'inclusion, d'appropriation de l'espace, de visibilité. Il n'est pas toujours facile d'agir directement sur ces objectifs, il peut donc parfois être intéressant de mettre en place des actions indirectes. Ainsi, accroître la mixité visible par des événements organisés s'adressant à un public féminin dans l'espace public, permet de faire advenir une plus grande mixité spontanée, comme montré par la DJS. Cette réappropriation de l'espace public peut passer d'abord par une présence construite, organisée, afin de faire advenir une mixité spontanée.

## Synthèse

En définitive, la prise en compte du genre peut se faire de plusieurs façons selon les dispositifs :

- **En amont, dans les études préalables à la mise en place d'une politique publique, par une analyse genrée du secteur** qu'elle touche. Cette évaluation permet d'identifier des inégalités dans les usages ou bénéficiaires potentiels d'un dispositif ou espace, et donc de fixer des objectifs pour une plus grande égalité ;
- **Dans la gouvernance de la structure et la répartition des rôles en son sein**, en se prévenant de toute inégalité au sein du personnel employé ;
- **Dans le public et les bénéficiaires d'un dispositif**, en contrôlant que ceux-ci soient paritaires, soit directement en assurant la présence d'un certain nombre de femmes, soit indirectement par un travail de communication (tout en sachant que la parité stricto sensu n'est pas un gage d'égalité : exemple, le CPJ est paritaire mais si on n'y veille pas, des inégalités femmes hommes peuvent se reproduire en son sein) ;
- **Dans le contenu de la politique publique**, en s'assurant d'intégrer les besoins, les attentes et les aspirations de chacun-e en transmettant un contenu non-stéréotypé.

### III/ VERS LA CRÉATION D'UN « BUDGET GENRÉ »

Les effets de la démarche de budgétisation sensible au genre se font ressentir tout au long de sa mise en œuvre, notamment par le partage entre les services administratifs de leur analyse et de leurs bonnes pratiques en matière d'égalité femmes/hommes, par la mise au jour de leviers pour mieux adapter les politiques publiques parisiennes à cet objectif ou encore par la revue des dépenses qui permet une analyse fine a posteriori des budgets.

Toutefois, pour faciliter la systématisation de cette analyse, il est nécessaire de mettre en œuvre un outil de suivi et d'aide à la décision de prise en compte du genre dans la budgétisation des activités de la Ville de Paris (a), en mobilisant les ressources nécessaires à cette mise en œuvre telles que la formation des équipes, la collecte de données genrées et sexuées et le développement d'indicateurs de performance (B).

#### A. La création d'un outil de suivi de la dépense et d'aide à la décision

Les premières étapes de la démarche ont montré l'importance d'un processus itératif de travail en collaboration avec les directions opérationnelles. C'est pourquoi il est nécessaire de distinguer plusieurs temps dans le développement de l'outil, tout au long de la mandature.

##### 1) À court terme : création d'un document d'information

Les premiers résultats obtenus auprès des directions opérationnelles constituent une première lecture à travers le prisme du genre des dépenses de la Ville de Paris, qui doit mener à des prises de décisions administratives et politiques dans le sens d'une égalité accrue dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En lien toujours avec les services des directions pilotes, l'équipe projet entend développer au long de l'année 2022 une catégorisation plus fine de la dépense de fonctionnement (en créant une hiérarchisation interne au sein des dépenses genrables), systématiser cette catégorisation au moyen de réflexions s'appuyant sur la nature des dépenses, identifier des leviers communs pour leur bonne budgétisation et étendre l'ensemble de ces considérations au budget d'investissement et à la question des recettes. Par ailleurs, l'arrêt du compte administratif 2021 permettra de mettre en regard les dépenses sur deux années et d'établir une première comparaison.

Cette deuxième année d'expérimentation aboutira à la création d'un document d'information faisant l'état des lieux et de l'évolution de la prise en compte du genre au sein des dispositifs catégorisés comme genrables ou genrés. Ainsi, s'agissant des dépenses genrables d'une part, il s'agira d'observer à partir de premiers indicateurs, si leurs mises en œuvre apparaît plus ou moins égalitaire que l'année précédente, de vérifier que les objectifs de progression que l'on se sera fixés préalablement sont atteints ou non, d'analyser les causes des écarts éventuels et enfin de se donner des leviers d'action pour une meilleure prise en compte du genre dans la dépense. D'autre part, s'agissant des dépenses genrées, il s'agira simplement de comparer leur montant avec l'année précédente et de constater leur reconduction, leur arrêt ou leur évolution, à la baisse ou à la hausse, tout en précisant par des indicateurs qualitatifs, que cette parité s'accompagne d'une démarche vers toujours plus d'égalité.

**Ce document d'information pourra donc être mis à la disposition des élu-es du Conseil de Paris au moment du vote du budget primitif afin de leur apporter un premier éclairage sur la manière dont le pilotage de la dépense publique peut impacter l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.**

**Proposition 1 :** Partager un document informatif avec les élu-es du Conseil de Paris au moment du vote du BP 2023, en décembre 2022, sur l'impact genré des dépenses de fonctionnement des cinq directions pilotes et leur évolution par rapport aux résultats présentés en 2021.

**Proposition 2 :** Poursuivre le suivi stratégique régulier de la démarche par l'organisation de comités stratégiques annuels, dans la continuité de la structuration mise en œuvre fin 2020.



## 2) À moyen terme : extension d'une méthode d'analyse à l'ensemble des services de la Ville

Dans un deuxième temps et à moyen terme, l'objectif de la démarche sera d'exporter la méthodologie construite en collaboration avec les services des directions pilotes à l'ensemble des directions de la Ville de Paris.

Cette généralisation pourrait dès lors s'appuyer sur la réalisation d'un **guide méthodologique** permettant de faciliter la catégorisation d'une dépense par la direction opérationnelle et de lui attribuer le marqueur genre adéquat. Ce marqueur genre aura vocation à aller plus loin que la tri-catégorisation originale et doit permettre de faire ressortir les nuances entre les dépenses genrées/genrables, neutres/genrables ou plus rarement genrées/neutres au sein l'échelle d'analyse qu'est la destination budgétaire fonctionnelle, ou bien l'autorisation de programme (AP) pour le budget d'investissement. Ainsi, cette nouvelle hiérarchisation entre dépenses pourrait répondre à une logique de seuils (par exemple lorsque plus de la moitié des dépenses de la destination répondent à un objectif d'égalité f/h, la destination serait identifiée comme G1, si c'est en dessous des 50 % de la dépense : G2, etc.), ce qui permettrait entre autres de constater plus efficacement leurs évolutions.

Le guide devra alors prendre la forme d'un document pédagogique, permettant l'analyse de tous les types de dépenses et de recettes de la Ville de Paris, dans leur grande diversité. Il pourra par exemple formuler un cheminement de questions que les directions opérationnelles auront vocation à se poser face à la catégorisation de leurs lignes budgétaires et ainsi les amener à la catégorisation la plus objective possible.

Ces questionnements permettront d'étendre la prise en compte du genre dans les politiques publiques. Ainsi, pour chaque politique mise en œuvre, la question de la prise en compte du genre et des ces résultats sera posée de façon systématique, dans une réflexion dédiée. Ce processus permet d'engager une première étape pour intensifier l'action menée par la Ville en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Ce marqueur s'appuiera sur des indicateurs identifiés pour chaque type de dépense, objectivant la prise en compte du genre en termes de moyens et de résultats, de façon quantitative ou qualitative. À partir de ce diagnostic, des écueils pourront être identifiés ainsi que des objectifs pour l'année à venir (par exemple, assurer la participation du public féminin), chaque objectif se traduisant par une progression d'un indicateur associé, et étant accompagné de pistes d'action pour engager cette progression.

**Proposition 3 :** *Construire un guide méthodologique de la budgétisation sensible au genre à l'attention des services budgétaires de l'ensemble des directions, leur permettant d'attribuer à chaque dépense un marqueur selon sa prise en compte du genre.*

Ce marqueur genre pourra de plus être intégré dans l'outil budgétaire pour permettre un reporting efficace.

**Proposition 4 :** *Créer un nouvel indicateur correspondant au marqueur « genre » attribué à chaque dépense dans le système d'information budgétaire.*

Enfin, une analyse synthétique de la classification des dépenses selon ces marqueurs, et de son évolution, pourra permettre à l'équipe projet et en particulier au service égalité de la DDCT de formuler des recommandations, au moment de la remise du compte administratif et de la constatation des budgets réellement exécutés. Une note unique pourrait ainsi être produite à l'attention du secrétariat général ou des directeur-trices avec des perspectives d'amélioration pour la construction d'un budget toujours plus sensible aux questions d'égalité.

**Proposition 5 :** *Produire une note synthétique à partir de l'analyse des dépenses constatées au CA de l'année précédente, contenant des perspectives d'amélioration en faveur de l'égalité.*

## 3) À long terme : création d'un outil d'aide à la décision

À long terme, l'objectif est de systématiser l'évaluation du budget selon les critères de genre au moment du vote du budget primitif. Étant donné l'étendue de la tâche que représente l'évaluation de toutes les destinations de dépenses de fonctionne-

ment et d'investissement et des recettes de chacune des directions de la Ville, cette évaluation systématique devra être faite par les services des directions directement, en s'appuyant sur le guide méthodologique de classification et d'analyse proposé par l'équipe-projet. Ce travail permettra de produire une annexe au budget, objectivant la prise en compte du genre dans les dépenses du compte administratif de l'année n-1 tout en les comparant à l'évaluation des années précédentes. Ainsi, à l'aide des marqueurs et indicateurs, il est possible de suivre chaque dépense de façon pluriannuelle. Cette comparaison permettra d'évaluer une part du budget consacrée à des dépenses sur lesquelles l'impact sur l'égalité a évolué et le genre a été mieux pris en compte.

L'aspect évolutif de cette analyse permettra de formuler des orientations pour le budget primitif pour favoriser les postes de dépenses ayant un impact positif sur l'égalité, orientations qui pourront être insérées dans les discussions budgétaires et servir d'appui dans les arbitrages politiques. Ainsi, cet outil pourra avoir un impact positif en faveur de l'égalité, en infléchissant les décisions, permettant de faire évoluer l'égalité entre les Parisiens et les Parisiennes sans budget supplémentaire mais grâce à la redistribution.

Cet outil pourra aussi former un encart dans le Rapport égalité, pour apporter une vision chiffrée et monétaire des actions mises en œuvre à la Ville pour l'égalité.

**Proposition 6 :** *Introduire une évaluation des dépenses selon leur prise en compte du genre dans les discussions budgétaires.*

## B. Les ressources nécessaires à la réalisation de l'outil

Le travail expérimental réalisé jusqu'ici a permis d'identifier certaines ressources nécessaires pour approfondir, élargir et systématiser la démarche de budgétisation sensible au genre.

### 1) La formation à l'égalité de l'ensemble des équipes travaillant sur la démarche

La sensibilisation des acteurs qui font les politiques publiques de la Ville est nécessaire pour leur permettre de bien appréhender les inégalités femmes-hommes ainsi que les stéréotypes de genre, avec un accent sur l'impact potentiel des différentes politiques sur ces inégalités et stéréotypes. Les méthodes pour évaluer et comprendre l'impact d'un dispositif en termes d'égalité de genre, ainsi que les leviers d'action pour mieux y intégrer le genre, doivent aussi leur être présentés.

De plus, la systématisation de la démarche implique directement les acteurs des directions de la Ville dans l'attribution des marqueurs genre. Une formation est donc nécessaire pour leur présenter l'objectif et la méthode de la budgétisation sensible au genre.

Une première formation est prévue début 2022, avec la participation du Centre Hubertine Auclert, s'adressant aux correspondant-es budgétaires et référent-es égalité des directions pilotes. Cette formation pourra être élargie à toutes les directions dans un second temps.

**Proposition 7 :** *Sensibiliser, en lien avec le Centre Hubertine Auclert, tous les acteurs des directions à l'impact des politiques publiques sur l'égalité femmes-hommes, et les former à la méthodologie de budgétisation sensible au genre.*

### 2) Des groupes de travail thématiques

Pour continuer la construction de la méthodologie, des groupes de dépenses sont identifiés au fil du travail sur les directions, avec l'idée de regrouper les politiques publiques similaires, qui peuvent être analysées selon des indicateurs et des pistes d'actions communs.

Ces groupes de dépenses constituent autant de groupes de travail thématiques qui seront organisés dans le courant de l'année 2022, pour poursuivre et approfondir la réflexion. Ces groupes créeront un dialogue entre les acteurs pertinents des directions pour partager leurs expériences et pratiques, avec l'objectif d'identifier les besoins et méthodes pour analyser et mieux intégrer le genre dans chaque grand type de dépense.

**Proposition 8 :** *Organiser des groupes de travail autour de chaque catégorie de dépense et notamment les subventions et les marchés publics, pour mettre en commun les pratiques, les méthodes d'évaluation et les leviers d'action pour une meilleure intégration d'un critère de genre.*

Un travail a été initié entre l'équipe-projet et la sous-direction des Achats au sujet de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les marchés publics et la démarche d'achats responsables menée à la Ville. D'autres groupes thématiques ont été identifiés autour des subventions, des dispositifs et équipements accueillant du public, de l'espace public, des dispositifs de communication. Des structures partenaires et établissements publics pilotes peuvent aussi être identifiés pour analyser de façon précise leur activité, car ils rentrent souvent de façon particulière dans le budget. Un travail va notamment être engagé avec des mairies d'arrondissement et au sujet des ESA, puisqu'ils captent une part importante du budget de certaines directions, notamment la DAC et la DJS.

### 3) La collecte de données genrées

Comme évoqué dans la partie précédente, les données genrées sont nécessaires pour produire une analyse objective de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des dispositifs et de leurs résultats en termes d'impact sur l'égalité femmes-hommes.

Pour disposer de suffisamment de données utilisables, leur collecte et leur exploitation doit à terme être rendue systématique dans tous les dispositifs de la Ville.

Une première étape est d'identifier pour chaque dépense si des données sexuées sont déjà disponibles et la façon de les traiter, ou à défaut de les collecter. Ainsi, des données sont déjà collectées dans certains dispositifs accueillant du public, par exemple lors de l'inscription ou de la souscription à un abonnement par les participant-es, mais ces gisements de données ne sont pas toujours traités, et ils pourraient être rendus utilisables pour l'analyse selon le genre de la fréquentation des dispositifs.

Par ailleurs, la collecte de données doit être intensifiée de façon générale, pour multiplier les indicateurs pertinents et pouvoir conduire des analyses fines et nuancées (par exemple, sur une association subventionnée pour son action, on peut collecter des données sur le public récurrent, sur la fréquentation ponctuelle, sur le contenu du programme proposé, sur la répartition des publics selon les différentes activités, sur les ressources mises en œuvre, sur la répartition genrée du personnel selon les métiers, etc.).

Des données qualitatives peuvent enrichir l'analyse en mesurant par exemple la satisfaction et la réponse aux besoins des usagers et usagères, notamment pour les politiques publiques n'ayant pas un public défini. La formulation de recommandations pour mettre en place des études qualitatives et la formation des agents à ce sujet pourra permettre de faciliter la collecte de ces données.

**Proposition 9 :** *Identifier les gisements de données genrées disponibles dans les services de la collectivité et les exploiter de façon systématique, pour renforcer les démarches d'évaluation des politiques publiques au regard du genre.*

**Proposition 10 :** *Intensifier la production de données genrées quantitatives et qualitatives, en lien avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour systématiser l'analyse à toutes les politiques.*

### 4) Le développement d'indicateurs de performance

Des premiers indicateurs ont été relevés à travers le nouveau Plan égalité et grâce aux premiers travaux en relation avec les DO. À ce stade de la construction méthodologique, ces indicateurs sont plutôt des pistes de réflexion, permettant une ébauche d'évaluation des politiques au regard du genre. À terme, ces indicateurs pour faire des préconisations.

La recherche d'indicateurs doit donc se poursuivre en lien avec les services qui mettent en œuvre les politiques publiques susceptibles d'être évaluées. Ces indicateurs doivent permettre une évaluation des moyens engagés ainsi que des résultats obtenus par un dispositif, pour pouvoir formuler des objectifs d'évolution.

Par exemple, peuvent être évaluées la part des femmes destinataires d'un dispositif, la part de femmes aux postes clés des structures subventionnées, la mise en œuvre d'actions spécifiques...

Il faut toutefois éviter la création d'un nombre trop important d'indicateurs, qui empêcherait un suivi efficace. De plus, les indicateurs privilégiés doivent correspondre à des facteurs endogènes, sur lesquels il est possible d'agir de façon réaliste en adaptant les dispositifs qu'ils évaluent. De plus, avec chaque indicateur doit être imaginée la méthode pour le collecter, pour assurer son opérationnalité. Enfin, chaque indicateur significatif devra être accompagné d'un objectif de progression négocié avec la direction concernée, qui doit permettre, année après année, de mesurer les avancées de l'égalité femmes hommes. Ainsi, le travail de développement d'indicateurs est un travail à la fois conséquent et minutieux, clé dans la réussite de la démarche.

**Proposition 11 :** *Construire avec les directions concernées un panel d'indicateurs opérationnels et réalistes relatifs à un nombre limité de dispositifs pour mesurer la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.*